

COLLECTE DES DECHETS SANITAIRES EN ELEVAGE

CONTRAT DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX

Entre : N° de cheptel _____
Exploitation _____
Localisée à _____

Et : Le Groupement de Défense Sanitaire de Meurthe et Moselle
9 Rue de la Vologne 54520 LAXOU

Et : Le Cabinet Vétérinaire _____
Localisé à _____

ENGAGEMENT DE L'ELEVEUR

L'éleveur s'engage à :

- respecter le protocole défini ci-contre,
- commander au GDS les fûts vides (2 litres et 50 litres),
- retourner à son vétérinaire collecteur des fûts propres et sans odeur,
- participer au coût de l'opération.

A partir du jour de la signature de ce présent contrat, l'éleveur s'engage à appliquer le protocole tel que défini au dos de ce document.

ENGAGEMENT DU GDS

Le GDS s'engage à :

- fournir à l'éleveur un service de qualité au meilleur coût,
- maintenir le circuit de gestion des déchets de façon à être conforme à la réglementation,

ENGAGEMENT DU VETERINAIRE

Le vétérinaire s'engage à :

- fournir les fûts vides et le support que le GDS aura déposés pour les éleveurs,
- accepter les fûts pleins des éleveurs à condition que ceux-ci soient propres extérieurement,
- assurer la traçabilité du fût au moyen du bordereau de prise en charge fourni par le GDS.

Ce contrat est prévu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction si aucune des parties ne le dénonce.

Fait à _____ le _____

L'éleveur

Le vétérinaire

Le GDS

Cadre réservé au GDS

support et containers déposés par le technicien GDS le _____

support et containers déposés par le Laboratoire Vétérinaire Départemental le _____

transmission interne GDS : technicien à comptabilité le _____

COLLECTE DES DECHETS SANITAIRES EN ELEVAGE

Les déchets de soins vétérinaires entrent dans la catégorie des *Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)*. Ils doivent suivre une filière d'élimination spécifique. En effet, ils peuvent présenter des risques infectieux, mécaniques ou psycho-émotionnels.

Notre association s'implique dans différentes actions relatives à la protection de la santé publique avec notamment le lancement d'une action préventive à la bonne utilisation du médicament. Dans la continuité de celle-ci, le GDS a élaboré un service de collecte de ces déchets proposé aux éleveurs du département, quelle que soit leur production.

Objectif

Éliminer les déchets de soins vétérinaires produits par les éleveurs (qu'ils soient issus des traitements curatifs ou préventifs) dans une filière organisée.

Principe

Les déchets sanitaires concernés par cette action sont :

- Les déchets à risque toxique ou chimique : médicaments périmés, flacons en verre ou en plastique vides, seringues d'injection, ...
- Les déchets à risque infectieux ou physiques : aiguilles, scalpels, lames à rasoir, scies fil, ...
- Les déchets à risque infectieux : pansements ...

La logistique est organisée autour de la fourniture à l'éleveur de 2 containers vides (un de 2 litres et un de 50 litres).

Container 2 litres = aiguilles, bistouris ...

Container 50 litres = vaccins, antibiotiques, médicaments périmés, pansements, compresses, adhésifs, seringues jetables, seringues intramammaires.

Ne doivent pas être déposés dans ces containers : les pièces anatomiques (filière équarrissage), les aérosols, les contenants de solvants, les instruments avec du mercure.

Les contenants classiques issus de la fourniture en antiparasitaires, réhydratants, soluté de perfusion, complément nutritionnel..., ne sont pas contaminés → Les règles de récupération standard s'appliquent.

Il en est de même pour les gants de fouille, blouses, combinaisons jetables.

Les déchets d'emballage rejoignent également la filière classique du traitement du papier et du carton.

Organisation technique

- L'éleveur signe son engagement (ci-contre) avec le Groupement de Défense Sanitaire.
- L'éleveur se rend chez le vétérinaire choisi dans le cadre de l'action déchets, pour prendre possession des fûts vides et du support (pour la première fourniture, le technicien du GDS remettra à l'éleveur les premiers fûts et le support).
- L'éleveur installe son équipement de collecte à proximité de la pharmacie.
- L'éleveur fait le tri des déchets sanitaires au fur et à mesure. Lorsque le grand container est presque plein, il faxe une demande de nouveaux containers au GDS (fax : 03 83 93 12 20).
- Dans les 10 jours suivant la demande, l'éleveur glisse le petit container dans le grand, sertit le grand container et ramène le tout à son vétérinaire. Il reçoit un bon de prise en charge de ses containers pleins, signé par le vétérinaire. Il repart avec les nouveaux containers vides (1 petit et 1 grand).

Organisation financière

A la commande, le GDS facture à l'éleveur les containers et le support (y compris la logistique, la collecte et l'incinération). L'achat du support est obligatoire au démarrage de l'action.

Pour les élevages de bovins, ovins ou caprins :

- Le « couple » de containers est facturé 25 € HT à l'éleveur adhérent GDS. Ce tarif inclut l'achat des containers, la collecte, la logistique et l'incinération.
- Ces tarifs sont susceptibles d'évolution au cours du temps.